

---

Référence : *Commission des services financiers et des services aux consommateurs c. McKellar et autre*, 2022 NBFCST 3

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
TRIBUNAL DES SERVICES FINANCIERS ET DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS  
VU LA *LOI SUR LES AGENTS IMMOBILIERS*, L.R.N.-B. 2011, ch. 215, LA *LOI SUR LES COURTIERS EN HYPOTHÈQUES*, L.N.-B. 2014, ch. 41, ET LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES*, L.N.-B. 2004, ch. S-5.5

Date : le 27 mai 2022  
Dossier : MS-001-2021

ENTRE

**Commission des services financiers et des services aux consommateurs,**

requérante,

– et –

**John Albert McKellar et 668054 N.B. LTD.,**

intimé.

---

**ORDONNANCE**

---

**ATTENDU :**

1. que la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (« Commission ») a déposé une motion le 20 mai 2022 demandant que l'audience sur le fond prévue du 6 au 8 juin 2022 soit ajournée à une date postérieure au 1<sup>er</sup> juillet 2022;
2. que la Commission a l'intention d'appeler Mike Guitard, enquêteur principal de la Commission et enquêteur principal affecté à cette affaire, comme témoin dans cette instance. M. Guitard est en congé médical depuis le 22 février 2022 et son médecin de famille a prolongé son congé médical jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2022;

3. que l'état de santé actuel de M. Guitar l'empêche de témoigner à l'audience du 6 au 8 juin 2022;
4. que l'audience sur le fond dans cette affaire était initialement prévue du 11 au 13 janvier 2022;
5. que l'audience sur le fond dans cette affaire a été ajournée deux fois :
  - a) Le 5 janvier 2022, le Tribunal a demandé la position des parties quant à l'ajournement de l'audience sur le fond en raison du nombre croissant de cas de COVID-19. Les parties ont consenti à l'ajournement et l'audience a été repoussée au 15 au 17 février 2022;
  - b) Les 9 et 10 février 2022, la Commission a demandé que la forme de l'audience soit modifiée pour passer d'une audience orale à une audience écrite, avec les preuves par affidavit, parce que leur témoin Helen Rae Patterson venait de sortir de l'hôpital. Le Tribunal a rejeté la demande de la Commission de modifier la forme de l'audience, mais a ajourné l'audience en raison de l'incapacité de M<sup>me</sup> Patterson à fournir un témoignage oral. L'audience sur le fond a été ajournée au 8 au 10 juin 2022;
6. Le 28 février 2022, les dates d'audience ont été changées au 6 au 8 juin 2022 en raison de l'indisponibilité du personnel du Tribunal;
7. La Commission subit un préjudice sans le témoignage de M. Guitar;
8. Les intimés ont consenti à la demande d'ajournement de la Commission;
9. Le fait d'accorder l'ajournement ne portera pas préjudice aux intimés.

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PAR LES PRÉSENTES ORDONNÉ CE QUI SUIT :**

1. L'audience sur le fond est ajournée au 18 au 20 octobre 2022.

**FAIT** le 27 mai 2022.

*Mélanie McGrath*  
\_\_\_\_\_  
Mélanie McGrath  
Présidente du Tribunal